DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 22 JUIN 2024 TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

ÉTAIENT PRÉSENTS (dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA	
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE	
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM	
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY	
Raiei MAGAMOOTOO		MALAYANDY	
David BELDA		par Jean-François HOAREAU	
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN	
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME	
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE	
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER	
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI	
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN	

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

	Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- - (1)	Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA (mandataire: Fernande ANILHA) Benjamin THOMAS	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
_	Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2)	Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
-	Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
-	Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
-	Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) - (1) -	Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA (mandataire: Fernande ANILHA) Benjamin THOMAS	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
(4)	Christelle HASSEN (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3)	Gilbert ANNETTE	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2)	Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
-	Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
-	Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5)	Jacques LOWINSKY	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057
	ÉPF Établiss SIDR Société immobi CAP OMS Office r SPL OPÉ Société public CAUE Conseil d'Architecture,	rcommunale du Nord de la Réunion sement public foncier de la Réunion lière du Département de la Réunion Club Animation Prévention municipal des Sports de Saint-Denis que locale « Oser pour l'Éducation » d'Urbanisme et de l'Environnement nnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien Basket Club dionysien		
	• •	élues absentes à la séance arti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30 en du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21	le (la) mandataire ayant vo	té en son seul nom propre

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009	
Elicka BAREIG13	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016	
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010	
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017	
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018	
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029	
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030	
Harouri GAINT	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047	
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE	
		chi lalodant production a Marie-Amick ANDAMATE	

COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA VE / PRUNEL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 22 juin 2024 Rapport n° 24/3-035

OBJET

Projet de Renouvellement urbain Nord-Est Littoral (PRUNEL)

Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'organisation d'une action dans des écoles autour du projet pour les années scolaires de 2023-2024 à 2025-2026

I - CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du Projet de Renouvellement urbain sur le secteur Nord-Est Littoral (PRUNEL) signée le 6 novembre 2019, la ville a déjà réalisé des aménagements et mène actuellement les études de maitrise d'œuvre des écoles et des voiries avec les habitants et les partenaires privés et publics des quartiers concernés : Bas Maréchal Leclerc, Vauban et Butor.

Le PRUNEL s'inscrit dans une démarche ambitieuse et innovante visant à faire de ces quartiers des lieux de vie résolument humains et à améliorer ainsi la qualité de vie des habitants.

II - OBJET

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'un partenariat entre la ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE), dans le cadre d'une convention pour une durée de trois années scolaires de 2023-2024 à 2025-2026. Association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, le CAUE a développé une grande expertise en matière de concertation avec les habitants, et particulièrement avec les plus jeunes, au service de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

La convention entre la ville et le CAUE prévoit l'intervention de l'équipe du CAUE dans les écoles élémentaires de Champ-Fleuri et Bouvet. Le CAUE animera, en accord avec les équipes enseignantes, des ateliers avec trois groupes de classes sur les thématiques du PRUNEL (déplacements doux, évolution des quartiers...). Ces ateliers donneront lieu à des productions qui seront présentées dans le cadre d'une exposition.

Les thématiques prévues sont :

- sur l'année 2023-2024, le devenir des quartiers Butor et Vauban,
- sur l'année 2024-2025, le chemin des écoles reliant les quartiers à la future école provisoire sur la plaine de Champ-Fleuri et, ce, plus particulièrement avec l'école Bouvet,
- sur l'année 2025-2026, comment vivre dans sa nouvelle école, comme s'approprier les lieux.

Ces thématiques pourront être ajustées en fonction de l'évolution des projets.

Le CAUE assume sur ces fonds propres, constitués notamment par le versement d'une part de la taxe d'aménagement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission. Une participation forfaitaire, d'un montant de 8 755 € pour l'année 2023-2024 et ensuite de 9 550 € par année pour 2024-2025 et 2025-2026, sera versée par la ville de Saint-Denis au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

En valorisant et en encourageant ainsi les initiatives des plus jeunes, ce partenariat contribue à faire de l'humain l'objectif prioritaire du projet PRUNEL.

C'est pourquoi, je vous demande de m'autoriser à signer :

- avec le CAUE une convention pour l'organisation d'une action dans des écoles autour du PRUNEL pour chacune des trois années scolaires de 2023-2024 à 2025-2026 ;
- tous autres documents afférents à cette affaire.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 22 juin 2024 Délibération n° 24/3-035

OBJET Projet de Renouvellement urbain Nord-Est Littoral (PRUNEL)

Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'organisation d'une action dans des écoles autour du projet pour les années scolaires de 2023-2024 à 2025-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-035 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jacques LOWINSKY - 11ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise la maire à signer une convention avec le CAUE pour chacune des années scolaires 2023-2024 à 2025-2026 pour l'organisation d'une action dans des écoles autour du PRUNEL.

ARTICLE 2

Autorise la maire à signer tous autres documents afférents à cette affaire.

Convention

Organisation d'une action scolaire autour du projet PRU NEL – Année scolaire 2023/2024

Entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion, représenté par son Président, M. Rémy LAGOURGUE, ci-après désigné "le CAUE"

d'une part,

Et la commune de Saint-Denis, représentée par sa Maire, Mme Ericka BAREIGTS, ci-après désignée "la Commune"

d'autre part.

Considérant que :

- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mise en place par le Conseil Général de la Réunion en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement et, qu'à ce titre, le CAUE de la Réunion ne peut être chargé de maîtrise d'œuvre
- le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de partenariat

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

M

Préambule

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public." (Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)

Article 1 : Contexte de l'intervention du CAUE

Après le quartier des Camélias, ce sont les trois quartiers du Butor, Bas Maréchal Leclerc et Vauban qui font l'objet d'un projet de renouvellement urbain : le Projet du Renouvellement Urbain du Nord Est Littoral (PRU NEL).

Dans le cadre du projet PRU NEL, la Ville attache une grande importance à la démarche de co-construction et de concertation avec les habitants en les rendant véritablement acteurs de la transformation de leur quartier.

Dès les phases d'études, la volonté communale est de partager avec les générations futures sur la réalité et le devenir de leur quartier, en tant qu'usagers de demain. La Ville souhaite ainsi mettre en place un ensemble d'interventions dans les établissements scolaires du secteur autour de ce projet d'aménagement.

Article 2 : Objet de la convention

La démarche engagée par la commune de Saint-Denis vise à faire des plus jeunes les acteurs de la transformation de leur quartier pendant les prochaines années.

Cette initiative participative et pédagogique invite les plus jeunes à comprendre leur environnement et à se projeter dans le futur en les mettant à contribution sur leur vision de la ville de demain.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Denis sollicite l'équipe du CAUE pour animer des interventions dans les établissements scolaires de Champ Fleuri et de Bouvet.

Article 3 : Contenu de la mission

Mise en place d'un ensemble d'interventions autour du projet de renouvellement urbain de la zone Nord Est Littorale de Saint-Denis, avec réalisation d'une production par les élèves, en vue d'une exposition.

3 groupes de classes sont concernés pour l'année 2023/2024 :

- école élémentaire Bouvet :
- > classe de CM2 de M. WADIWALA
- > classe de CE2 de Mme NAZIR
- école élémentaire de Champ Fleuri :
- > classe de CP de Mme GOURGUES et classe de CE1 de Mme RIVIERE

Cette action pourra se poursuivre sur les années suivantes afin de toucher le plus grand nombre d'élèves.

Les thèmes de travail seront définis en concertation avec les enseignants et les services de la Ville. 6 séances de 2 à 3 heures seront dispensées auprès de chaque classe.

L'action sera lancée au second semestre 2023 et aboutira à la fin de l'année scolaire (juin 2024) par la présentation des réalisations.

Article 4: Moyens mis en œuvre

Apport du CAUE

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience d'animation et de conseil.

Apport de la ville de Saint Denis

La ville de Saint-Denis mettra à disposition du CAUE tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant de mener sa mission.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 10 mois. Elle pourra être prorogée ou complétée par simple avenant.

Article 6 : Montant de la contribution

Le CAUE assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement d'une part de la taxe d'aménagement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission. Une participation forfaitaire, d'un montant de 9 800 € (neuf mille cinq cent cinquante euros), sera versée par la Ville de Saint-Denis au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

A noter que les années précédentes des sommes supérieures aux montants des conventions ont été versées par la commune au CAUE :

- convention 2019/2020 :

> montant convention : 9 550 €> montant percu : 10 000 €

> trop perçu : 450 €- convention 2021/2022 :

> montant convention : 3 500 €

> montant perçu : 3 820 €

> trop perçu : 320 €

- convention 2022/2023 :

> montant convention : 9 800 € > montant perçu : 10 075 €

> trop perçu : 275 € Total trop perçu : 1045 €

Ces reliquats sont reportés sur la nouvelle convention.

Aussi, c'est la somme de 8 755 € qui sera versée par la ville au CAUE selon les modalités suivantes :

- 4 377,50 € au mois de janvier
- 4 377,50 € pour solde à la fin de la mission

Cette participation sera versée au CAUE au crédit du compte BFC ouvert au nom du CAUE.

Article 7 : Régime fiscal

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement le situe hors champ concurrentiel. Le CAUE n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

Article 8 : Dispositions légales

Propriétés des documents de travail

La Ville de Saint-Denis reste propriétaire de tous les documents ou productions engendrés par la présente convention. Toutefois, le CAUE se réserve le droit d'utiliser les documents qu'il aura produit et de les mettre dans son centre de documentation, sauf avis contraire de la Ville.

De même, l'ANRU pourra disposer avec l'accord de la Ville de l'ensemble des documents produits, pour rendre compte à l'échelle locale ou nationale de sa participation à ce projet.

Résiliation de la convention

Il pourra être mis fin à la présente convention à tout moment, sur demande de l'une ou de l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois motivé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les sommes restant dues au CAUE au moment de la résiliation seront calculées au prorata de la mission effectuée.

Date d'effet de la convention

La présente convention prend plein effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait en double exemplaire, à Saint-Denis, le **n** 3 JAN 2024

Rémy LAGOURGUE Président du CAUE

Ericka BAREIGTS

Maire de Saint-Denis

1er Adjoint

Joan-François HOAREAU

MIN MAL E O





ANNEXES: fiches projet

Action scolaire PRUNEL - édition 2023/2024 Projet « Vauban de demain »

Ecole élémentaire Bouvet Classe de CM2 de M. WADIWALA

Grandes lignes du projet :

La commune de Saint-Denis, soucieuse de faire participer un public, le plus large possible au projet de rénovation urbaine de la zone Littorale Nord (habitants, scolaires...), de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, a souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de concertation auprès des élèves.

Dans ce cadre, l'idée est de partager avec les jeunes sur la réalité et le devenir de leur quartier en tant qu'usagers et acteurs de demain.

Les élèves seront sensibilisés aux nouveaux enjeux urbains et au développement durable.

Ils seront amenés à faire des propositions pour l'aménagement de l'îlot Vauban 1 : quelles activités, quels aménagements pour un bon confort thermique, quels bâtiments? Avec réalisation d'un carnet d'illustrations

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser aux enjeux urbains et au développement durable
- Amener à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour créer un environnement de qualité

Déroulé prévisionnel des séances :

Séance 1 : Réflexion sur la ville durable tropicale

- Intervention CAUE:
- > définition des termes « ville » et « quartier »
- > Mise en place d'une activité pour découvrir l'évolution de la ville de Saint-Denis et des quartiers PRUNEL

Lecture d'images

Découverte de l'histoire du quartier

- > Travail sur le développement durable avec support photos
- Intervention mairie autour du projet de renouvellement urbain :
- > Echange sur le quartier aujourd'hui et le quartier de demain?

Séance 2 : Sortie sur site

- > Analyse de l'îlot Vauban 1 et ses abords :
- Analyse de la constitution de cette zone et de ses abords, des points forts / faibles...
- Réflexion sur les manques en terme d'équipements dans cette zone et sur les activités à développer, les aménagements à réaliser et les bâtiments à construire

Séance 3 - Visite dans le quartier des Camélias

> Balade dans le quartier afin de découvrir un quartier réhabilité pour nourrir ses réflexions J'identifie les possibilités d'aménagement pour l'îlot Vauban 1 en comparant l'existant avec le quartier des Camélias qui a fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain

Séance 4: Atelier réflexion & production

- > Synthèse des éléments récoltés lors de la sortie de la séance 2 : atouts, problèmes...
- > Réflexion et récolte des idées et propositions pour l'aménagement de l'îlot Synthèse pour dégager 5 grandes propositions d'aménagement

Séance 5: Atelier réflexion & production

> Lancement de la production de dessins pour illustrer les propositions > réalisation de plans d'ensemble et réalisation de zooms sur des parties des aménagements (espaces publics végétalisés, bâtiments...)

En prolongement, poursuite des dessins

Séance 6: Atelier réflexion & production

- > Poursuite et finalisation des dessins
- + discussion autour de la présentation orale pour la restitution

Échéances:

- fin mai récolte des dessins pour mise en page et création du carnet d'illustrations
- restitution entre mi-juin et fin juin 2024

Action scolaire PRUNEL – édition 2023/2024 Projet « Le chemin des écoles provisoires, un parcours identifié et sécurisé

Ecole élémentaire Bouvet Classe de CE2 de Mme NAZIR

Grandes lignes du projet :

La commune de Saint-Denis, soucieuse de faire participer un public, le plus large possible au projet de rénovation urbaine de la zone Littorale Nord (habitants, scolaires...), de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, a souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de concertation auprès des élèves.

Dans ce cadre, l'idée est de partager avec les jeunes sur la réalité et le devenir de leur quartier en tant qu'usagers et acteurs de demain.

Les élèves seront sensibilisés aux nouveaux enjeux urbains et au développement durable.

La problématique des déplacements sera développée et les élèves seront amenés à faire des propositions pour rendre identifiable la liaison entre le quartier Vauban et les écoles provisoires (Champ Fleuri – à proximité des terrains de tennis) et ainsi guider les élèves tout en incitant les usagers à adopter un comportement adapté.

Déroulé prévisionnel des séances :

Séance 1 : Réflexion sur la ville durable tropicale

- Intervention CAUE:
- > définition des termes « ville » et « quartier »
- > Mise en place d'une activité pour découvrir l'évolution de la ville de Saint-Denis et des quartiers PRUNEL

Lecture d'images

Découverte de l'histoire du quartier

- > Travail sur le développement durable avec support photos
- Intervention mairie autour du projet de renouvellement urbain :
- > Echange sur le quartier aujourd'hui et le quartier de demain ?

En prolongement : réalisation par les élèves d'un dessin du trajet effectué chaque jour entre le domicile et l'école

Séance 2 : Sortie dans le quartier

- > Discussion autour des dessins des élèves du trajet qu'ils effectuent pour venir à l'école
- > Réalisation d'un parcours à pied depuis l'école actuelle jusqu'à la zone d'implantation des écoles provisoires avec observation des flux, des difficultés et obstacles rencontrés...

Séance 3 : Atelier de production

- Lancement d'une réflexion en vue de propositions pour rendre visible/lisible le chemin des écoles et sécuriser les déplacements
- liste des idées
- observation d'un diaporama sur le design actif
- réalisation de dessins > photomontages (en prenant comme motif de base des empreintes de pas (réutilisation des pochoirs réalisés en 2018/2019 > des empreintes le long du trottoir et aussi des dessins de plus grande taille composés avec des empreintes de pas assemblées sur des zones plus conséquentes)

Séance 4 - Visite dans le quartier des Camélias

> Balade dans le quartier afin de découvrir un quartier réhabilité

Séance 5 : Atelier de production

- poursuite de l'atelier dessin
- + discussion autour de la présentation orale pour la restitution

Séance 6 : Sortie sur le terrain

• mise en place d'un atelier permettant la participation des élèves de la classe dans le cadre de la réalisation des motifs par les services de la ville avec des pochoirs sur l'espace public

Action scolaire PRUNEL - édition 2023/2024 Projet « Butor de demain »

Ecole élémentaire Champ Fleuri Classes de CP de Mme GOURGUES et classe de CE1 de Mme RIVIERE

Grandes lignes du projet :

La commune de Saint-Denis, soucieuse de faire participer un public, le plus large possible au projet de rénovation urbaine de la zone Littorale Nord (habitants, scolaires...), de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, a souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de concertation auprès des élèves.

Dans ce cadre, l'idée est de partager avec les jeunes sur la réalité et le devenir de leur quartier en tant qu'usagers et acteurs de demain.

Les élèves seront sensibilisés aux nouveaux enjeux urbains et au développement durable.

Ils seront amenés à faire des propositions pour l'aménagement de l'îlot qui été occupé auparavant par les opérations Piranhas et Casse Pierre : quelles activités, quel bâtiment en lien avec la culture, l'éducation et la formation ?

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser aux enjeux urbains et au développement durable
- Amener à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour créer un environnement de qualité

Déroulé prévisionnel des séances :

Séance 1 : Réflexion sur la ville durable tropicale

- Intervention CAUE:
- > définition des termes « ville » et « quartier »
- > Mise en place d'une activité pour découvrir l'évolution de la ville de Saint-Denis et des quartiers PRUNEL

Lecture d'images

Découverte de l'histoire du quartier

- > Travail sur le développement durable avec support photos
- Intervention mairie autour du projet de renouvellement urbain :
- > Echange sur le quartier aujourd'hui et le quartier de demain?

Séance 2 : Sortie sur site

- > Analyse de l'îlot « Piranhas & Casse Pierre » :
- Analyse de la constitution de cette zone et de ses abords, des points forts / faibles...
- Réflexion sur les manques en terme d'équipements dans cette zone et sur les activités à développer et le bâtiment à construire en lien avec la culture, l'éducation et la formation

Séance 3 - Visite dans le quartier des Camélias

> Balade dans le quartier afin de découvrir un quartier réhabilité pour nourrir ses réflexions J'identifie les points d'améliorations pour le quartier du Butor en comparant l'existant avec le quartier des Camélias qui a fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain

Séance 4: Atelier réflexion & production

> Recensement des idées et propositions pour l'aménagement de l'îlot Synthèse des idées pour dégager 5 projets différents

Séance 5: Atelier réflexion & production

> Lancement de la production de maquettes pour donner forme aux 5 propositions

En prolongement, poursuite de l'atelier maquette

Séance 6: Atelier réflexion & production

- > Poursuite et finalisation des maquettes
- + discussion autour de la présentation orale pour la restitution